

PROCÈS-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du JEUDI 19 DÉCEMBRE 2013 à 20 h 15

Etai^{ent} présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. LEROY Jérôme (suppléant de M. VALLÉE Marc)	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLÉMENT Henri	M. COLLET Jacques M. FLEISCHMAN (suppléant de M. PICHON Alain)	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FÉRTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MÉRY SUR MARNE
Mme PIERRE Nathalie M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. ESPUELA-LOPEZ Leandro M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa	M. FORTIER Patrick Mlle DELAMOTTE Isabelle	M. LIENART Pierre (suppléant de M. DELAITRE Michel)
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVÉE	REUIL EN BRIE
	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVERANDE Jean Claude (suppléant de M. CHERON Michel) Mme MERCY Françoise (suppléante de M. HENNEQUIN Sébastien)	M. GEIST Gérard	Mme THIERRY Nadine (suppléante de M. SPECQUE Claude) M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGALT Pierre	M. LECOMPTE Alain (suppléant de M. ARNOULT François)	
USSY SUR MARNE		
M. PRISÉ Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme SANCHEZ Isabelle par M. PIERRE Bernard-Jean
M. DE SOUSA Humberto par M. GOULLIEUX Pierre
Mme ABELOOS Edith par Mme PIERRE Nathalie
Mme COLONNA Françoise par M. BIMBI Eric
M. VANTHYGHEM Ludovic par M. ROUCOU Jean
M. HINCELIN Hubert par M. BOISDRON Patrick
M. FOURMY Philippe par M. BOISNIER Gérard

Délégués absents :

M. FERON Sylvain de JOUARRE
M. MORET Jean-Claude de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme COPEAUX Jacqueline de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. COUBEAU Ivan de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme ETHEVE Claudia LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. FUMERON Emmanuel de LA FERTÉ SOUS JOUARRE

Délégué absent excusé :

M. CAMELOT Jean-Pierre de NANTEUIL SUR MARNE

Secrétaire de séance :

M. BIMBI Eric

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du mercredi 04 décembre 2013.*

* * *

II – SERVICE ASSAINISSEMENT :

II - 1 ■ RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SEPT SORTS.

* * *

☒ Informations diverses le cas échéant.

* * *

Monsieur CABIOCH, Trésorier, Messieurs HIBLOT, FAURE, Services Techniques de la Communauté de Communes du Pays Fertois, Monsieur RAPIN, Cabinet EGIS EAU, assistaient à la séance.

Madame BELDENT ouvre la séance à 20 h 25 et constate que le quorum est atteint.

* * *

⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2013 :**

Madame PIERRE souhaite que soit précisée son intervention, notamment par rapport au fait que La Ferté sous Jouarre voterait favorablement.

Monsieur BIMBI estime que les comptes-rendus sont de plus en plus synthétiques, retranscrivent mal les propos tenus.

Madame BELDENT lui répond que soit les comptes rendus sont synthétiques reprenant le sens des débats, soit ils sont retranscrits au mot à mot.

**LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ
A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS**
(un contre : M. BIMBI et une abstention : M. CELERIER).

..*

SERVICE ASSAINISSEMENT

◆ II – 1 ■ RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SEPT SORTS :

Madame BELDENT expose que par délibération du 19 décembre 2012, et suite au travail du comité de pilotage SEPT SORTS, le Conseil Communautaire a validé le projet de reconstruction de la station d'épuration de SEPT SORTS et a autorisé la Présidente à lancer la procédure de marché de travaux selon la procédure de conception réalisation.

La procédure s'est déroulée sur toute l'année 2013 dans le respect des termes du Code des Marchés Publics.

Rappel des grandes étapes :

- 19 décembre 2012 : Délibération du Conseil Communautaire.
- 19 février 2013 : Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC).
- 28 février 2013 : Constitution du Jury de Concours composé de 6 membres élus de la Commission d'Appel d'Offres / de 4 experts indépendants (1 architecte – 1 ingénieur génie civil – 1 ingénieur traitement de l'eau – 1 ingénieur généraliste) + 2 personnalités supplémentaires présentes au titre de leurs connaissances du dossier (Le Président de la Commission Environnement en charge du comité de pilotage SEPT SORTS – 1 responsable au sein de l'Agence de l'Eau Seine Normandie intervenant à titre personnel). Ce jury est assisté des services techniques de la Communauté de Communes et du cabinet EGIS Eau, assistant à maîtrise d'ouvrage de conception réalisation.
- 24 avril 2013 : 1^{ère} réunion du jury pour la sélection des candidatures. Cinq candidats sont retenus.
- 27 juin 2013 : Le Programme Fonctionnel Détaillé (PFD) qui représente l'ensemble des pièces constitutives du cahier des charges est envoyé aux candidats retenus. Le délai de remise des offres est fixé au 28 octobre 2013. Conformément à ce type de procédure, les candidats doivent remettre un Avant-projet.
- 28 octobre 2013 : Remise des offres par les candidats.
- 13 novembre 2013 : Réunion de travail du jury. Pré-analyse des offres sur la base du travail de l'AMO.

- 20 novembre 2013 : Journée d'audition des candidats sous la direction du jury. Une première série de questions validées par le jury est envoyée aux candidats.
- 26 novembre 2013 : Suite aux auditions, une seconde série de questions, validées par le jury, est envoyée aux candidats.
- 11 décembre 2013 : Réunion de travail des membres élus du jury.
- 12 décembre 2013 : Envoi des courriers de négociations aux cinq candidats.
- 19 décembre 2013 – 12h00 : Remise des offres négociées.
- 19 décembre 2013 – 14h00 : Réunion du jury. Avis définitif sur les offres négociées.
- 19 décembre 2013 – 16h00 : Réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

La procédure n'étant pas terminée, le plan de financement proposé, ci-dessous, est basé sur l'enveloppe financière du budget 2013, voté en Conseil Communautaire le 27 mars 2013. A l'issue de la procédure en cours, le plan de financement sera réajusté en tenant compte de l'offre retenue.

Sans préjuger de l'offre définitive, il peut être indiqué au moment où ces documents sont établis, que la présente enveloppe est en adéquation avec les offres des candidats admis à négocier.

	Montants proposés en € HT	Prix de référence	AESN				CG 77			REGION IDF		
			Subventions		Avance		Subventions			Subventions		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant
Travaux												
Marché de travaux	10 835 000,00	8 550 000,00	40,00%	3 420 000,00	20,00%	1 710 000,00	10,00%	1 083 500,00	10,00%	8 550 000,00	855 000,00	
Plus value révision des prix jusqu'à la fin du chantier (estimation). (+ 6%) + divers et imprévus (1,5%)	812 625,00			0,00			10,00%	81 262,50			0,00	
Total après révision des prix	11 647 625,00			3 420 000,00		1 710 000,00		1 164 762,50			855 000,00	
Frais connexe travaux												
Assurance (RC / Dommages ouvrages)	110 000,00	110 000,00	40,00%	44 000,00	20,00%	44 000,00	10,00%	11 000,00				
Frais poste EDF	50 000,00	50 000,00	40,00%	20 000,00	20,00%	20 000,00	10,00%	5 000,00				
Essais de garantie	50 000,00	50 000,00	40,00%	20 000,00	20,00%	20 000,00	10,00%	5 000,00				
Essais en cours de travaux	30 000,00	30 000,00	40,00%	12 000,00	20,00%	12 000,00	10,00%	3 000,00				
Vérification installations électriques	5 000,00	5 000,00	40,00%	2 000,00	20,00%	2 000,00	10,00%	500,00				
Sous Total	245 000,00	245 000,00	40,00%	98 000,00		0,00		24 500,00				
Frais de procédure												
Indemnisation des candidats non retenus ayant participé au concours	160 000,00						10,00%	16 000,00				
Frais défense recours	5 000,00						10,00%	500,00				
Sous Total	165 000,00	165 000,00	40,00%	66 000,00				16 500,00				
Frais connexe travaux et procédure déjà engagés et non subventionnés												
Mise à jour des plans de l'existant	7 330,00	7 330,00	40,00%	2 932,00	20,00%	1 466,00	10,00%	733,00				
Frais de publicité + commissaire enquêteur	5 500,00	5 500,00	40,00%	2 200,00	20,00%	1 100,00	10,00%	550,00				
Indemnisation jury	8 420,00	8 420,00	40,00%	3 368,00	20,00%	1 684,00	10,00%	842,00				
Coordinateur SPS	15 000,00	15 000,00	40,00%	6 000,00	20,00%	3 000,00	10,00%	1 500,00				
Contrôle technique	30 000,00	30 000,00	40,00%	12 000,00	20,00%	6 000,00	10,00%	3 000,00				
Etude géotechnique phase II	25 000,00	25 000,00	40,00%	10 000,00	20,00%	5 000,00	10,00%	2 500,00				
Sous Total	91 250,00	91 250,00		36 500,00		18 250,00		9 125,00				
TOTAL	12 148 875,00			3 620 500,00		1 728 250,00		1 214 887,50			855 000,00	

Hypothèses de financement	Subventions	Avance
AESN	Subventions = 40% du prix de référence	20 % du prix de référence
CG 77	10 % du montant retenu	
Région	10 % du prix de référence AESN	

Bilan financier			
Montant de l'opération			
En € HT	12 148 875,00 €		
En € TTC	14 578 650,00 €		
Subventions		% de l'opération	
Financement AESN	3 620 500,00 €	29,80%	
Financement CG 77	1 214 887,50 €	10,00%	
Financement Région IDF	855 000,00 €	7,04%	
Taux 0% AESN	1 728 250,00 €	14,23%	
Financement CCPF		% de l'opération	
Financement global CCPF en € HT	6 458 487,50 €	53,16%	
Financement global CCPF en € TTC	7 750 185,00 €		
Préfinancement de la TVA	1 291 697,50 €		
Mode de financement			
Emprunt taux 0%	1 728 250,00 €	14,23%	
Emprunt complémentaire ou autofinancement	4 730 237,50 €	38,94%	

➔ Madame BELDENT précise que la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise AQUALTER.

Monsieur BIMBI estime qu'il y a un problème du fait de l'absence d'indication, de papier, et que la projection n'est pas visible du fond de la salle.

Madame PIERRE souhaiterait une note de synthèse plus détaillée, comme le stipule le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), estime que l'information est succincte. Elle ne remet pas en cause le travail de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou du Jury.

Monsieur GEIST souhaite que soit accordé aux élus un délai de réflexion supplémentaire.

Madame BELDENT répond que le Conseil se réunit pour avoir une discussion sur ce point, et rappelle que la CAO s'est tenue cet après-midi pour prendre sa décision.

Madame BELDENT met en avant le souci lié à l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier.

Monsieur CELERIER s'interroge sur le degré d'information et sur l'impact de la TVA qui joue à la facturation.

Monsieur RIGAULT souligne le problème de détail de la note de synthèse.

Monsieur LA GRECA insiste sur la notion de confidentialité liée à ce dossier.

Madame BELDENT expose que les documents récapitulent les prix, le classement, la notation des cinq entreprises candidates, si cela ne convient pas, le conseil serait à reporter.

Monsieur BIMBI estime que seul le souci lié à l'augmentation de TVA serait de nature à devoir prendre une position immédiate.

Monsieur RIGAULT explique que concernant le problème de confidentialité, s'il n'y a pas de discussion, il ne faut pas distribuer les documents récapitulatifs.

Madame BELDENT rappelle que le représentant du cabinet EGIS et les personnes du service technique sont là pour répondre à toutes les questions. Elle souligne que des personnes, ici présentes, ont subi des pressions de la part des entreprises candidates.

Madame PIERRE s'interroge sur le problème de confidentialité, puisque la CAO a retenu une entreprise.

Monsieur ROMANOW lui répond que si l'assemblée ne suit pas la CAO, le risque de recours peut s'amplifier.

Monsieur LA GRECA souhaite que la décision soit prise ce soir.

L'assemblée se prononce pour prendre la décision ce soir et que les documents récapitulatifs soient distribués.

Monsieur HIBLOT fait une présentation détaillée avec vidéo-projection, en expliquant les propositions de chaque entreprise du point de vue du traitement de l'assainissement, des boues, des équipements proposés.....

Il rappelle les mécanismes des subventions, notamment celle de la Région liée aux éco-conditions.

Monsieur BOISNIER adresse ses remerciements au bureau d'études, aux personnes du service technique, aux membres du Jury pour tout le travail accompli.

Monsieur CELERIER souligne que les notes d'AQUALTER et VINCI sont proches, et que s'il y a un avenant, le risque de contentieux s'avère important.

Madame BELDENT rappelle que la CAO a retenu, à la majorité, la société AQUALTER pour un montant de 10 028 000 € HT.

Madame PIERRE demande des explications sur les coefficients de pondération.

Monsieur RAPIN précise : 36 points pour la valeur technique, 4 pour l'organisation du chantier, 9 pour le développement durable, 5 pour l'aspect architectural, 43 pour le coût, 3 pour le délai de réalisation.

Suite à une question de Monsieur RIGAULT, Monsieur RAPIN précise que le délai de réalisation est de trente mois maximum.

Monsieur GOULLIEUX demande si les deux entreprises les mieux notées ont suffisamment de références, notamment par rapport à la structure financière et aux moyens humains.

Monsieur RAPIN rappelle qu'à ce stade de la procédure, la remise en cause par rapport aux références ou moyens n'est plus possible. Il donne le chiffre d'affaires de ces deux sociétés.

Monsieur GOULLIEUX souligne qu'AQUALTER va réaliser 1/3 de son chiffre d'affaires avec cette opération à Sept Sorts.

Monsieur HIBLOT précise que 50 % du coût correspond au génie civil réalisé par la Société PINTO.

Suite à une question de Monsieur GEIST, Monsieur RAPIN explique que le jugement a été fait sur des bases technico-économiques.

Monsieur SUSINI s'interroge sur l'importance du rabais fait par AQUALTER et si des entreprises du territoire seront partie prenante.

Monsieur RAPIN rappelle que la Société LUCAS fait partie du groupement d'AQUALTER et qu'il y aura de la sous-traitance locale.

Monsieur GEIST s'interroge sur les coûts d'exploitation.

Monsieur RAPIN souligne que le cahier des charges prévoyait un coût d'exploitation à 30 ans et que les entreprises ont prévu de mettre des équipements à faible consommation d'énergie, par exemple.

Monsieur SUSINI demande quels sont les avantages et inconvénients des systèmes de traitement des boues présentés.

Monsieur RAPIN répond que pour les presses ou les centrifugeuses, il y a des avantages et des inconvénients.

Monsieur GEOFFROY demande s'il est tenu compte de la crue centennale de la Marne.

Monsieur RAPIN précise que les ouvrages seront construits hors de la limite de la crue.

Madame PIERRE demande quand commenceront les travaux.

Monsieur HIBLOT lui répond que compte tenu des délais de demande de subventions, des permis de construire..., le début des travaux est prévu entre juin et septembre 2014.

Monsieur ROMANOW remercie l'ensemble des personnes ayant travaillé sur ce dossier.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Santé Publique ;
- **Vu** la Loi sur l'eau et des Milieux Aquatiques de 2006 ;
- **Vu** le Code des Marchés Publics ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la CCPF 2008/86 du 25 juin 2008 relative aux zonages d'assainissement et au programme du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- **Vu** les délibérations du conseil communautaire de la CCPF 2012 – 060A / 2012 – 060 B / 2012 – 060C relatives aux besoins à satisfaire, au jury de conception réalisation, à la demande de subventions ;
- **Vu** l'avis du jury de concours en date du 19 décembre 2013 ;
- **Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2013 ;
- **Après** avoir entendu l'exposé ;
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :

(4 abstentions : Mme BELDENT, M. PIERRE et pouvoir de Mme SANCHEZ, M. BOISNIER)

- ◇ **d'adopter** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous ;

	Montants proposés en € HT	AESN				CG 77				REGION IDF		
		Prix de référence	Subventions		Avance		Subventions			Subventions		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant	Montant retenu	Taux	Montant
Travaux												
Mercié de l'eau	10 028 000,00	8 550 000,00	40,00%	3 420 000,00	20,00%	1 110 000,00	10 028 000,00	10,00%	1 002 800,00	8 550 000,00	10,00%	855 000,00
Prestaire Réseau de distribution de l'eau de client (estimatif) @ 6% + décaissement (1,5%)	752 100,00			0,00			752 100,00	10,00%	75 210,00			0,00
Total après réduction de prix	10 780 100,00			3 420 000,00		1 110 000,00	10 780 100,00		1 078 010,00			855 000,00
Frais contre travaux												
Assurance (RC / Domages ou usages)	110 000,00	110 000,00	40,00%	44 000,00	20,00%	44 000,00	110 000,00	10,00%	11 000,00			
Frais pose EDF	50 000,00	50 000,00	40,00%	20 000,00	20,00%	20 000,00	50 000,00	10,00%	5 000,00			
Eclairage public	50 000,00	50 000,00	40,00%	20 000,00	20,00%	20 000,00	50 000,00	10,00%	5 000,00			
Eclairage public de travaux	30 000,00	30 000,00	40,00%	12 000,00	20,00%	12 000,00	30 000,00	10,00%	3 000,00			
Mécanisme hydraulique et électro	5 000,00	5 000,00	40,00%	2 000,00	20,00%	2 000,00	5 000,00	10,00%	500,00			
Sous Total	245 000,00	245 000,00	40,00%	98 000,00		0,00	245 000,00		24 500,00			
Frais de procédure												
Indemnités de déplacement et frais ayant participé au coût	150 000,00						150 000,00	10,00%	15 000,00			
Frais de récevoir	5 000,00						5 000,00	10,00%	500,00			
Sous Total	155 000,00	155 000,00	40,00%	62 000,00			155 000,00		15 500,00			
Frais contre travaux et procédure de l'engagement et non subventionnés												
Mise à jour des plans de l'ouvrage	7 300,00	7 300,00	40,00%	2 920,00	20,00%	1 460,00	7 300,00	10,00%	730,00			
Frais de publicité + communication	5 800,00	5 800,00	40,00%	2 320,00	20,00%	1 160,00	5 800,00	10,00%	580,00			
Indemnités litige	8 420,00	8 420,00	40,00%	3 368,00	20,00%	1 684,00	8 420,00	10,00%	842,00			
Coordination SPS	15 000,00	15 000,00	40,00%	6 000,00	20,00%	3 000,00	15 000,00	10,00%	1 500,00			
Coût de l'éclairage	30 000,00	30 000,00	40,00%	12 000,00	20,00%	6 000,00	30 000,00	10,00%	3 000,00			
En de déplacement place II	25 000,00	25 000,00	40,00%	10 000,00	20,00%	5 000,00	25 000,00	10,00%	2 500,00			
Sous Total	9 125,00	9 125,00		36 308,00		18 154,00	9 125,00		9 125,00			
TOTAL	11 281 250,00			3 820 500,00		1 728 250,00	11 281 250,00		1 128 155,00			855 000,00

Hypothèses de financement	Subventions	Avance
AESN	Subvention = 40% de prix de référence	20% de prix de référence
CG 77	10% de montant de l'opération	
Région	10% de prix de référence AESN	

Plan financier		
Montant de l'opération		
En € HT	11 281 250,00 €	
En € TTC	13 537 620,00 €	
Subventions		
Financement AESN	3 820 500,00 €	32,09%
Financement CG 77	1 128 135,00 €	10,00%
Financement Région IDF	855 000,00 €	7,58%
Taux @ AESN	1 728 250,00 €	15,32%
Financement CCPF		
Financement global CCPF en € HT	5 817 115,00 €	50,33%
Financement global CCPF en € TTC	6 813 285,00 €	
Prestation de la TVA	1 135 543,00 €	
Mode de financement		
Emprunt bancaire	1 728 250,00 €	15,32%
En prêt complémentaire ou autofinancement	3 949 465,00 €	35,01%

- ◇ **d'autoriser** la Présidente à signer le marché de travaux pour un montant maximum de 10 028 000 € HT avec l'entreprise AQUALTER.
- ◇ **d'autoriser** la Présidente à signer tous les documents administratifs relatifs à cette affaire et notamment les compléments de dossier loi sur l'eau, les autorisations d'urbanisme ou tout autre documents nécessaires à l'avancement du dossier et qui n'engendre pas d'augmentation.

* * *

⊗ Informations diverses :

Madame BELDENT informe l'assemblée de son obligation de réembaucher une personne, qui était en disponibilité, et qui avait porté plainte contre elle, il y a quelques années. Elle précise les tâches qui seront demandées à cette personne.

Madame BELDENT rappelle qu'ont été élus pour le Syndical Départemental d'électricité : Madame PIERRE, Monsieur RICHARD, Monsieur SUSINI et elle-même. Monsieur RIGAULT s'interroge sur la problématique de la compétence de ce syndicat en matière d'éclairage public.

Madame BELDENT lui répond que les communes vont dépendre du délégataire de ce syndicat avec tous les soucis que cela peut engendrer.

Madame BELDENT rappelle la réunion d'information sur les élections municipales le 8 janvier 2014 à 20 heures.

* * *

Madame BELDENT remercie les élus de leur présence et souhaite à tout le monde de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 22 h 00.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 24 DÉCEMBRE 2013.

La Présidente,

J. BELDENT

